



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
9.06.2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/41

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mrs DE GUALY, KOWALCZYK, Mmes CHAILLET, THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme BABAUX procuration à Mr SOULA
Mme PESA procuration à Mme TAFELSKI
Mmes GONZALES procuration à Mme THUEL

Secrétaire : Mme TAFELSKI

Objet de la délibération

**REVISION DU LOYER
DE L'IMMEUBLE MIS
A LA DISPOSITION
DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

Conformément à la délibération du 14 janvier 2004 modifiée par décision de M. le Maire n° 131 du 30/11/2010, fixant le loyer mensuel révisé selon l'indice de référence des loyers, à la somme de 881,92 €, il convient de réviser le loyer compte tenu des surfaces mises à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2015, le loyer de l'immeuble mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'albigeois à la somme de 2 700 € mensuel.

*Adopté à la majorité
5 abstentions*

Ce loyer sera révisé annuellement selon l'indice de référence des loyers en vigueur à la date de réévaluation (l'indice de base étant celui du 1^{er} trimestre 2015). La C2A sera également redevable des charges relatives à la consommation d'électricité et de gaz.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 20 octobre 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental